

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 001-200070118-20260526-DEL_26_05_26_14-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mai 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 31

Représenté : 1

Absents : 5

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, M. Laurent AUBERTIN, Mme Nathalie BEAUDET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Marie-France CURTIL, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Jean-Charles GALLO, M. Jérémy GONIN, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Jean-Michel LUX, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Didier RUTSCHI, M. Denis SAUJOT, Mme Delphine TRONCI, Mme Anne TURREL, M. Thomas VANNIER,

Étaient absents : Mme Elise AUCLAIR, Mme Pauline BEGUET, M. Christian BEGUET, M. Paul FERRÉ (a donné pouvoir à Mme Anne TURREL), M. René SUAREZ,

Secrétaire de séance : Lucien MOLINES

N°2026/05/26/14 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-31, L.1612-32, L.1612-33 et L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026/03/10/02 du 10 mars 2026 approuvant la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Assainissement Collectif,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget Assainissement Collectif, Constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement cumulé de 2.208.958,91 euros, Constatant que le compte financier unique présente un déficit d'investissement cumulé de 729.098,27 euros, Considérant les restes à réaliser d'un montant de 127.483,01 euros en dépenses et 596.734,00 euros en recettes, Constate un besoin de financement de 259.847,28 euros,

Après avis favorable de la commission Finances du 18 mai 2026,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'affecter les résultats du budget assainissement collectif comme suit :

DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• Report du solde d'investissement au compte 001 (D) – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

⇒ - **729 098,27 euros**

• Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (R) pour le besoin de financement de la section d'investissement :

⇒ + **259 847,28 euros**

DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Report du solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (R) – Résultat de fonctionnement reporté :

⇒ + **1 949 111,63 euros**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 26 mai 2026

Le Président,

Renaud DUMAY